

Élection des membres des chambres d'agriculture
Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

**Demande d'inscription sur la liste électorale
des Électeurs individuels**

À adresser avant le **15 septembre 2024** à :
Commission d'établissement des listes électorales de la Chambre d'Agriculture – Bureau des
élections, du mécénat et de la réglementation économique – 5 rue Leblanc – 75015 Paris

Je soussigné(e) (nom et prénoms).....
Nom d'usage
Né(e) le à Département.....
Nationalité.....
*Peuvent être électeurs pour les élections des membres de la chambre d'agriculture, les
ressortissants des États membres de l'Union Européenne (article R. 511-8 du Code rural
et de la pêche maritime).*
Résidant à

Demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune de
dans le département de, pour les élections des membres de la
chambre départementale d'agriculture dans le collège (rayer les mentions inutiles) :

- Collège 1 : Chefs d'exploitation et assimilés ;
- Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers ;
- Collège 3a : Salariés de la production agricole ;
- Collège 3b : Salariés des groupements professionnels agricoles ;
- Collège 4 : Anciens exploitants et assimilés.

J'atteste respecter les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste
électorale, Pour les personnes de nationalité française , ou pour être inscrit sur une liste
électorale, à l'exclusion de la condition de nationalité, Pour les ressortissants d'un État
membre de l'Union Européenne .

Pour les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de
salariés, le lieu de travail effectif est situé dans la commune de dans le
département de

Je joins à la présente demande les pièces suivantes :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protections sociales agricoles, doit être joint
tout document attestant une affiliation à ce régime (attestation MSA précisant les
conditions remplies pour le collège demandé)
- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et
usufruitiers doit être jointe toute pièce attestant de la propriété de(s) parcelle(s)
relevant du statut du fermage (avis d'imposition foncière) et le bail écrit (à défaut de
bail écrit, une attestation sur l'honneur signée des 2 parties : bailleur et preneur)

Fait à, le

(Signature)